



Affaire suivie par Marie-Sylvia BAILLEUL

Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

Projet de délibération

Objet. : Attribution de subventions du FSDIE aux listes des élu(e)s

Le Conseil d'Administration

Après avis de la Commission Sociale d'Etablissement (CSE) du 22 octobre 2012 relatif à l'attribution des subventions destinées aux « crédits élus »,

décide l'attribution des subventions FSDIE suivantes aux organisations étudiantes représentées dans les conseils de l'université :

- UNEF : 441,74 €
- SUD : 581,06 €
- MET : 71,36 €
- AVENIR : 1 141,73 €
- DPE : 581,06 €
- Associatifs Lillois pour les étudiants : 509,70 €
- Bouge ta fac : 71,36 €